



8 - Rue Pontpierre - 71330 SAINT GERMAIN DU BOIS
Tél : 03.85.72.02.19 Fax : 03.85.72.39.66
Email : ccb71@orange.fr

ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 FEVRIER 2021 A SERLEY

Nombre de membres du conseil communautaire : 34
Nombre de membres présents : 31
Absents avec pouvoir : 01
Absents : 02

- Mr PARADIS débute la réunion en remerciant les membres présents.
- Mr FICHET remercie la présence de Mme ZAIDI, Trésorière ainsi que la presse et présente les excuses de Mrs SIMONIN Jean (pouvoir à Mr JACQUARD Sébastien) et VIEUX Jean Claude.

Avant le début de l'assemblée générale de la Communauté de Communes, Madame DION et Monsieur LAURENCY du Pays de la Bresse Bourguignonne, présentent aux élus communautaires le projet de création de parc naturel régional de la Bresse. Cette présentation vise à informer les élus sur les objectifs de la création d'un tel parc sur notre territoire. Le projet est actuellement au stade des études préalables. La durée moyenne de création d'un parc naturel régional est estimée entre 6 et 10 ans.

- Mr FICHET propose Mr VILAIN comme secrétaire de séance : proposition adoptée par l'assemblée.
- Approbation du compte rendu de l'assemblée du 17/12/2020 : adoption à l'unanimité

QUESTIONS A TRAITER :

- **Centre de gestion** : Afin de faire bénéficier la CCB71 de prestations facultatives du CDG71, il convient de valider une convention cadre qui établit les modalités de recours aux prestations proposées par le CDG71. Les délégués, à l'unanimité, autorisent le Président à signer cette convention.
- **Transfert de la compétence mobilité** : La CCB71 doit prendre position avant le 31/03/2021 sur l'opportunité de prendre cette compétence. Il est présenté aux délégués les différents intérêts de la prise de compétence ou les conséquences en cas de refus. Après cette présentation, les délégués se positionnent favorablement à cette prise de compétence avec 5 abstentions et 28 pour.
- **Règlement d'aides aux entreprises** : Suite à la mise en place d'un dispositif d'aide aux entreprises pour palier les pertes dues à la crise sanitaire de la COVID19, le règlement d'aide est à adopter. Les demandes des entreprises seraient traitées par Bresse Initiative. La proposition de règlement est adoptée à l'unanimité par les délégués.

- **Vente de terrains sur les zones de la Chaigne et Saint Germain du Bois :**

- **Terrain zone de la Chaigne** : Le terrain concerné sur la zone a une superficie de 1 ha et serait proposé à une entreprise de transport. Il est proposé de vendre ce terrain pour 3€/m². Les délégués acceptent les conditions tarifaires de cette vente. Une entreprise de plâtrier/peintre serait intéressée pour s'implanter sur la zone. Un terrain sera à proposer à cette entreprise.
- **Terrain zone de Saint Germain du Bois** : Le terrain concerné sur la zone a une superficie de 3 724 m² avec une partie empierrée et enduite. La communauté a délimité le chemin d'accès et effectuera le raccordement au réseau d'assainissement sur le domaine public. Le renforcement et la desserte du réseau d'adduction en eau potable sera réalisé par le Syndicat des Eaux de la Seillette. Il est proposé la vente de ce terrain pour un prix de 5.90€/m² du fait des aménagements effectués. Les délégués acceptent cette proposition tarifaire.

- **Régisseurs de la communauté** : Suite à la réorganisation future des Trésoreries, il ne sera plus possible de déposer du numéraire à la trésorerie de Saint Germain du Bois. Il est proposé l'ouverture d'un compte dépôt de fond auprès de La Poste pour pouvoir déposer ces fonds. Le compte serait au nom du régisseur. Aucun frais de tenu de compte ne sera facturé. Les délégués donnent leur accord pour l'ouverture de ce compte.

- **Compte rendus divers :**

- **Commission enfance jeunesse** : Le compte rendu de la commission Enfance / Jeunesse du 19/01/2021 est présenté aux délégués.
 - **Bibliothèque** : Le compte rendu de la réunion du 18/01/2021 est présenté aux délégués.
- **Demande subvention Région – Plan de relance** : Un soutien financier peut être demandé auprès de la Région concernant les projets de constructions des 3 micro-crèches et du RAM. Il est demandé de présenter une demande par bâtiment. Les délégués autorisent le Président à solliciter les aides pour les études demandées.
- **Fonds d'intervention économique – Fromagerie Brun** : Par délibération du 10/12/2019, la Communauté de Communes a attribué une subvention de 7 500€ dans le cadre du fonds d'intervention économique à l'entreprise Brun. L'entreprise nous demande de modifier l'intitulé de l'attributaire, à savoir TBF Fromages. Les délégués acceptent cette modification.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Syndicat de la Guyotte** : Suite à une réunion du 27/01/2021 avec le Président et les Vice-Présidents du syndicat, il a été abordé la question du nombre de délégués octroyés pour chaque communauté de communes siégeant au syndicat. La nouvelle proposition serait de 10 délégués pour la CCB71, 9 délégués pour la Communauté de Communes Bresse Nord Intercom et 3 délégués pour la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse. Cette répartition, plus équitable, prend davantage en compte la population et la surface de bassin de chaque communauté. Les délégués de la CCB71 acceptent cette nouvelle répartition des délégués au sein du syndicat.
- **Voirie** : une livraison d'enrobé à froid va être faite sur les sites de Saint Germain du Bois et Saillenard. Le tour de chaque commune est en cours de finalisation pour pouvoir faire le chiffrage du programme des travaux 2021. Une proposition de règlement de voirie sera présentée prochainement aux délégués.

- **Restaurant du cœur** : Une antenne des Restos du Cœur a ouverte à Saint Germain du Bois les mardis.
- **Cellules commerciales - Mervans** : Les aménagements intérieurs sont en cours. Il conviendra de prévoir une visite du site pour les délégués afin de présenter les travaux réalisés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance
Nicolas VILAIN